

# A nouveau un tandem Fillon-Chérèque, comme en 2003 ?

En 2003, lors de la précédente contre-réforme des retraites, le secrétaire général de la CFDT avait signé la proposition de François Fillon, alors ministre chargé de la réforme.

**F**rançois Fillon « copilotera la réforme des retraites », annonce le quotidien *La Tribune* (23 mars). En 2003, c'était lui qui, alors ministre du gouvernement Chirac-Raffarin, avait mené la réforme. Rappelons que, le 1<sup>er</sup> février 2003, François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, manifestait dans un cortège de centaines de milliers de salariés qui réclamaient « 37,5 pour tous, public-privé ! », pour une retraite à taux plein. Quelques jours plus tard, il se prononçait pour l'alignement sur les 40 annuités pour les salariés du public. Et le 15 mai, la CFDT signait avec le gouvernement un accord pour une « bonne application » de la réforme.

A nouveau un tandem Fillon-Chérèque, comme en 2003 ? Ce mardi 23 mars, à l'occasion de la journée d'action appelée par la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA pour « un débat sur les retraites », François Chérèque était interviewé par le quotidien *La Tribune*.

A la question : « Vous vous êtes prononcé en faveur d'une réforme "systémique", c'est-à-dire une remise à plat de l'ensemble du système. Une trop grande ambition ne risque-t-elle pas d'aboutir à l'inaction ? », celui-ci répond : « Faire une réforme jouant uniquement sur certains paramètres (durée de cotisation, âge de départ en retraite...), ce serait accepter les inégalités du système. »

Pour le leader de la CFDT, il faudrait donc, au nom de la réduction des inégalités, que soient remis en cause le Code des pensions, la CNRACL et les régimes spéciaux fondés sur le statut général des fonctionnaires et le statut des personnels des services publics. Et Chérèque de s'interroger : « Comment faire admettre une réforme difficile si elle pérennise les inégalités ? »

C'est bien l'aveu que la « réforme » qu'il faudrait faire accepter est « difficile » pour la classe ouvrière, dont l'ensemble des acquis en la matière seraient remis en cause. Pour le leader de la CFDT s'exprimant en marge de la journée d'action, « on attend des signes forts du gouvernement. On va avoir un nouveau sommet social en avril : on veut que soient décidées des mesures pour aider les salariés victimes de la crise », comme « former plutôt que licencier », du « chômage partiel », un « soutien financier au pouvoir d'achat »...

Car, précise-t-il, « il ne faut pas tomber dans le panneau du gouvernement, qui ne veut qu'on parle que des retraites ». Les dizaines de milliers de salariés qui ont manifesté en pensant défendre leurs régimes de retraite apprécieront.

Laurence FAYARD

## LE 23 MARS, ILS ONT DIT...

**Bernard Thibault (CGT) :** « Je pense qu'il serait logique que très rapidement le président de la République, qui l'avait un temps envisagé, convoque de nouveau un sommet social pour faire le point de la situation en matière d'emploi, d'orientation économique et sociale, en matière de pouvoir d'achat, pour prendre des décisions concrètes d'application rapide » (sur Europe 1).

**Jean-Claude Mailly (Force ouvrière) :** « Si l'on veut pouvoir bénéficier d'une retraite en bonne santé, on a donc intérêt à ne pas partir trop tard, et c'est pour cela qu'on veut conserver le droit au départ à 60 ans » (sur LCI). Selon l'AFP, « FO s'oppose à un nouvel allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, ainsi qu'à un recul de l'âge légal minimum de départ au-delà de 60 ans, jugeant qu'il y a d'autres moyens de trouver des ressources financières pour les retraités. »

**Bernadette Groison (FSU) :** « Sur la question des retraites, il faut que le gouvernement ouvre le débat sur de bonnes bases, car nous n'accepterons pas le recul de l'âge de départ en retraite ni la remise en cause du calcul de la retraite des fonctionnaires sur les six derniers mois. »

**Annick Coupé (Solidaires) :** « On attend Sarkozy demain pour voir s'il va tenir compte des régionales et de ce qui se passe dans la rue aujourd'hui. Tout le monde a en tête le dossier des retraites » (dans la manifestation parisienne du 23 mars, AFP).

Photo AFP



Chérèque et Fillon, alors ministre des Affaires sociales, le 18 avril 2003, à Paris.

## RETRAITES > Les fiches argumentaires d'« Informations ouvrières »

### Réponses à des arguments visant à justifier la « réforme »

Par Yan Legoff

#### Peut-on parler de « déficit des retraites » ?

Non, c'est un mensonge. Les fonctionnaires d'Etat, par exemple, n'ont pas de caisse de retraite (lire ci-dessous). Parler de « déficit » n'a donc aucun sens. En ce qui concerne les fonctionnaires territoriaux et les fonctionnaires hospitaliers, leur caisse de retraite (la CNRACL) est très largement en excédent. Quant aux travailleurs du privé, le « déficit » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (qui est la branche retraite du régime général de la Sécurité sociale) est estimé à 10 milliards d'euros pour 2010. Qu'est-ce que ces 10 milliards comparé aux plus de 400 milliards d'euros offerts en 2009 aux spéculateurs ?

Avec 1 % d'augmentation générale des salaires, l'arrêt des exonérations de cotisations patronales, l'abandon de l'exonération des plus-values de cessions de valeurs immobilières, ce sont des milliards d'euros dans les caisses !

#### Comment sont financées les retraites des fonctionnaires ?

Les pensions des fonctionnaires d'Etat sont payées directement par le budget de l'Etat. Ce n'est pas un régime par répartition, les fonctionnaires d'Etat n'ont donc pas de caisse de retraite. Il ne peut donc en aucun

cas y avoir de « déficit des retraites » pour les fonctionnaires.

Ces dispositions sont liées au statut général de la fonction publique (régime spécial de retraite garanti par le Code des pensions civiles et militaires, garantie d'emploi).

#### Quel serait l'intérêt pour le gouvernement de rapprocher les retraites du public et du privé ?

L'article L15 du Code des pensions prévoit que la pension est calculée en prenant comme référence les six derniers mois de traitement du fonctionnaire en activité. Créer une caisse spécifique pour les fonctionnaires, l'intégrer ensuite dans celle des travailleurs du privé (la Caisse nationale d'assurance vieillesse) permettrait de faire sauter cette règle, diminuant dramatiquement les pensions des fonctionnaires, et donc les dépenses de l'Etat, comme l'y contraint le traité de Maastricht.

Le gouvernement a dépensé des milliards pour venir en aide aux spéculateurs l'an dernier. S'attaquer à la retraite des fonctionnaires est un moyen pour le gouvernement de combler le trou laissé dans le budget de l'Etat.

#### Et plus généralement, y a-t-il un problème de financement aujourd'hui ?

Rappelons que la classe ouvrière a contraint les patrons, en 1945, à verser pour chaque

travailler un complément de salaire (sous forme de cotisations sociales) à la Sécurité sociale.

Ces cotisations servent à financer les retraites (les cotisations des travailleurs actifs financent les pensions des retraités : c'est le principe de répartition), les soins de santé, les allocations familiales, etc., pour les travailleurs du privé.

La retraite, c'est donc d'abord une affaire de salaire. Ce salaire est « différé », certes, mais c'est du salaire à part entière. Le problème n'est donc pas démographique ou comptable : c'est d'abord et avant tout une question de lutte de classe, de reconnaissance par les patrons de la valeur de la force de travail.

Et la force de travail, relativement à la valeur des marchandises produites, est de moins en moins bien payée par les patrons. Le problème se concentre là.

Selon l'Insee, la part des salaires dans ce que les économistes appellent la valeur ajoutée est passée de 68,7 % en 1982 à 58 % depuis 2000.

Cette chute traduit une très nette dégradation à la défaveur des travailleurs, du fait de la politique des gouvernements successifs centrée sur la « baisse du coût du travail » et des centaines de milliers de licenciements. L'an dernier, la masse salariale globale dans le secteur privé a fondu de 1,4 %.

Ce sont des milliards en moins pour la Sécurité sociale. Et il faudrait accepter que les travailleurs soient une deuxième fois punis par la casse de leur retraite ?